

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SPANC – DIAGNOSTICS ANC 2021 - DEMANDES DE SUBVENTION AU CD63

SPANC – DIAGNOSTICS ANC 2021 DEMANDES DE SUBVENTION AU CD63

- VU les statuts de la CCEDA
- VU L'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;

Madame la Présidente explique qu'afin d'abonder au financement du service du SPANC pour l'année 2021 des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental 63 (CD 63).

Ainsi concernant la réalisation des contrôles de diagnostic et l'actualisation des diagnostics, le CD63 peut attribuer des subventions aux collectivités au titre de la ligne « Assainissement non collectif ».

La campagne de diagnostics se déroule actuellement sur la commune de Crevant-Laveine. Les missions du SPANC comprennent également la réalisation de contrôles des logements existants, à l'occasion des ventes et le contrôle d'installations neuves, à l'occasion des projets de constructions neuves ou de réhabilitation.

Une partie de ces missions peuvent être subventionnées par le conseil départemental.

Pour l'année 2021, la demande de subvention porte sur le nombre de contrôles et le plan de financements figurant dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement			redevances		subvention CD			
Charges de personnel		Contrôles	Nb de contrôles	prix unitaire	sous-total	%sub	subv unitaire	sous-total
Salaire	62 000 €	Diagnostics	450	100 €	45 000 €	20%	€ 20	9 000 €
		Contrôle de bon fonctionnement	0	100 €	0 €	20%	€ 20	- €
Charge à caractère général		Contrôle pour vente	60	120 €	7 200 €	20%	€ 24	- €
Charges diverses	9 400 €	Contrôle de conception	50	100 €	5 000 €	0%	€ -	- €
		Bonne exécution	50	100 €	5 000 €	0%	€ -	- €
		Refus de contrôle	1	200 €	200 €	0%	€ -	- €
		Total	611		62 400 €			9 000 €
TOTAL DEPENSES	71 400 €	TOTAL RECETTES	71 400 €					

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_29-DE
Reçu le 07/10/2020

CCEDA
CC 01/10/2020
(29)

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'approuver le plan de financement du service prévisionnel pour 2021
- D'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès du CD63 la plus élevée possible pour le financement des contrôles diagnostics et leur actualisation pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes approuve la demande de subvention au Conseil départemental pour les diagnostics ANC 2021, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.